

Conseil de Paris
Séance des 28, 29 et 30 septembre 2015

Sur proposition de Danielle Simonnet
Voeu relatif à l'ouverture dominicale et de nuit des commerces

Considérant les projets d'arrêtés ZTI et le projet d'arrêté sur les gares parisiennes prévu en application de la loi Macron, qui contribuent à une généralisation du travail du dimanche et de nuit dans le capitale,

Considérant le courrier envoyé par la Maire de Paris le 4 septembre 2015 au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique Emmanuel Macron,

Considérant que la Maire qualifie à raison dans ce courrier le projet de carte des zones touristiques présenté par le ministre d'"extension massive (...) [ne répondant] à aucun critère objectif ni, dans certains cas, à aucune réalité touristique", révélant "le fantasme d'une ville entièrement dédiée à un tourisme consumériste",

Considérant que les projets d'arrêtés en question s'inscrivent dans une démarche de concurrence et d'indifférenciation entre des grandes métropoles mondiales, très éloigné de l'intérêt général des Parisiennes et des Parisiens,

Considérant que les projets de décret constituent une menace pour la survie de nombre de petits commerces parisiens, qui vont connaître une concurrence accrue et déloyale de la part des grandes enseignes,

Considérant que ces projets de décret ont été faits sans aucune consultation des acteurs locaux et des citoyen-ne-s, que les prescriptions de la MIE sur le sujet n'ont en aucun cas été écoutées, que la Maire de Paris s'est vue destituée de ses compétences en la matière au profit du préfet, ce qui constitue une anomalie et un passage en force manifeste,

Considérant que la loi Macron a été adoptée via l'article 49-3 de la Constitution, c'est-à-dire sans vote, et dans le but manifeste d'empêcher les représentant-e-s du peuple de rejeter ces mesures néfastes,

Considérant que par conséquent cette loi et ces décrets d'application relèvent du passage en force et non de la mise en oeuvre de la volonté du peuple souverain, et qu'il est par conséquent nécessaire de mobiliser le peuple parisien pour s'y opposer,

Considérant le mépris avec lequel ont été traitées toutes les oppositions à cette loi et toutes les interventions qu'a faites la Maire de Paris pour s'y opposer,

Considérant la décision à saluer de la Maire de Paris de boycotter les discussions relatives aux décrets d'application de la Loi Macron sur les ZTI pour la raison que la ville de Paris n'y aura pas son mot à dire,

Considérant que l'opposition aux politiques libérales menées par le gouvernement ne peut se construire que par une mobilisation du peuple la plus large possible et l'éveil des consciences via des actes concrets, et non seulement des discours dans la presse,

Considérant que la Maire de Paris pourrait proposer symboliquement aux citoyen-ne-s de déclarer Paris zone de résistance au consumérisme effréné et à la dégradation des conditions de travail, avec des manifestations, des réunions publiques, des campagnes d'éducation populaire et s'engager dans un travail concret d'explicitation du caractère néfaste des mesures actuellement projetées, en s'adressant à toutes et tous,

Considérant que l'organisation sur ce sujet d'un vote, via un référendum d'initiative locale, une votation ou une consultation large, permettrait à chaque Parisienne et à chaque Parisien de s'engager dans le débat, de peser de manière plus approfondie les enjeux, et serait un vaste moment de politisation, d'éducation populaire, et de prise de conscience du caractère néfaste et global du projet de société libéral incarné par la loi Macron et ses décrets d'application, comme le décrit la Maire de Paris dans son courrier à Emmanuel Macron,

Considérant la mobilisation forte des syndicats, des représentants du petit commerce, et la faible connaissance par le grand public des modalités concrètes d'application de cette loi et de ses conséquences sur la vie quotidienne de celles et ceux qui vivent et travaillent à Paris,

Sur proposition de Danielle Simonnet, le Conseil de Paris émet le vœu que la Maire de Paris organise un référendum d'initiative locale ou une votation proposant aux citoyen-ne-s de déclarer Paris zone de résistance à la casse du code du travail et au consumérisme effréné.